FRISE CHRONOLOGIQUE DE LA CRISE COVID À L'UNIGE

2020-2022

FÉDÉRAL & CANTONAL

UNIGE

1ÈRE VAGUE

- 25/02/2020 — **PREMIER CAS SIGNALÉ DE CORONAVIRUS EN SUISSE**
- 27/02/2020 — **CAMPAGNE DE PRÉVENTION DE L'OFSP**
- 13/03/2020 — **FERMETURE DES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS** (prévue jusqu'au 4 avril)
  - Interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes.
- 16/03/2020 — **ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE**
  - Le Conseil Fédéral déclare l'état d'urgence sanitaire pour tout le pays (situation extraordinaire).
  - Fermeture de tout les bâtiments publics. Seuls peuvent rester ouverts les magasins d'alimentation, les transports, les hôtels, les banques, les bureaux de poste et la restauration à emporter.
  - Les contrôles aux frontières sont rétablis.
  - La culture, les loisirs et les sports sont mis en suspens: musées, bibliothèques, cinémas, salles de concert et de théâtre, centres sportifs, piscines, zoos et domaines skiables, les salons de coiffure et de soins ainsi que les lieux de culte ferment.
  - Semiconfinement (sortir de chez soi uniquement en cas de nécessité).
- 23/04/2020 — **PLAN DE PROTECTION** Le DEFR, SECO et OFJ présentent en collaboration avec l'OFSP le modèle de plan de protection.
- 27/04/2020 — **RÉOUVERTURES DES COMMERCES ET LIEUX DE SOINS** Chaque citoyen doit alors s'efforcer à ne pas transmettre le virus en appliquant impérativement les règles d'hygiène et de distance sociale.
- 11/05/2020 — **RÉOUVERTURE DES ÉCOLES**
- 06/06/2020 — **RÉOUVERTURE DES LIEUX DE CULTURE**
- 19/06/2020 — **ÉTAT D'URGENCE LEVÉ** Nouveaux assouplissements annoncés : distance de 1.5m, tracage.
- 26/10/2020 — **ÉVÈNEMENTS PUBLICS AUTORISÉS** Mais soumis à la présentation de plan de protection (plus de 1000 personnes).

2ÈME

- 19/10/2020 — **OBLIGATION DU PORT DE MASQUE ÉTENDUE**
  - L'obligation du port du masque est étendue à tous les lieux publics intérieurs et fermés, ainsi qu'en extérieur dès le 28.10 (obligatoire dans les commerces, les restaurants, les lieux culturels et les zones très fréquentées).
  - Manifestations privées restreintes à 100 personnes.
- 26/10/2020 — **GÉNÉRALISATION DES TESTS RAPIDES**
- 02/11/2020 — **LES TESTS RAPIDES SONT AUTORISÉS**
- 23/12/2020 — **FERMETURE DES COMMERCES NON INDISPENSABLES**
  - Les magasins qui ne vendent pas de biens de consommation courants doivent fermer.
  - Fermeture des centres sportifs, culturels ou de loisirs.
  - Maximum 5 personnes pour manifestations privées ou publiques.
- 18/01/2021 — **CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID19**
  - 20A (BETA)
  - 20B (GAMMA)
- **INTERDICTION DES SPORTS DE COMBAT ET COLLECTIF**
  - 21A (DELTA B.1617.2)
  - 21B (ALPHA B.1.1.7)
  - 21D (PCR PCR)
  - 21H (PCR PCR)

3ÈME

- 01/03/2021 — **RÉOUVERTURE DE TOUS LES COMMERCES**
  - Les musées et les salles de lecture des bibliothèques peuvent réouvrir, tout comme les espaces extérieurs, les installations sportives et de loisirs, les zoos et les jardins botaniques.
  - Les activités sportives et de loisirs sont à nouveau autorisées (maximum 15 personnes).
  - Les réunions familiales passent de 5 à 10 personnes maximum.
- 19/04/2021 — **MANIFESTATIONS PUBLIQUES AUTORISÉES** (sous certaines conditions)
  - Les restaurants peuvent réouvrir leurs terrasses.
  - Les activités sportives et culturelles en intérieur sont à nouveau autorisées.
  - 21L (AMICRON BA.2)
  - 21J (ALPHA B.1.1.7)
  - 21G (PCR PCR)
  - 21M (MICRON B.1.1.529)
  - 21E (PCR PCR)
- 31/05/2021 — **RÉOUVERTURE COMPLETE DES RESTAURANTS**
  - Les restaurants peuvent à nouveau ouvrir leurs espaces intérieurs avec des concepts de protection et l'obligation de porter le masque à table est supprimée.
  - Des assouplissements sont prévus pour les manifestations sportives et culturelles
  - Les bains thermaux et établissements de bien-être sont autorisés à réouvrir.

4ÈME

- 26/06/2021 — **REPRISE DES ACTIVITÉS**
  - Les mesures contre le coronavirus sont fortement réduites et simplifiées.
  - L'obligation de travailler à domicile et l'obligation du port du masque en plein air sont supprimées.
  - Les activités internes peuvent reprendre sans conditions.
  - Évènements publics max 1000 personnes et 2/3 capacité salle.
  - En outre, les restaurants peuvent à nouveau accueillir autant de gessemé que souhaité et les grandes manifestations avec certificat peuvent avoir lieu sans limitation de capacité ni de nombre de personnes.
- 13/09/2021 — **CERTIFICAT COVID OBLIGATOIRE** À l'intérieur des restaurants, des établissements culturels et de loisirs ainsi que lors des manifestations en intérieur.
- 20/09/2021 — **CAMPAGNE DE VACCINATION MOBILE** Des autorités sanitaires cantonales, en collaboration avec l'UNIGE.
- **PRÉSENTATION D'UN TEST NÉGATIF À L'ENTRÉE DANS LE PAYS** Pour les personnes qui ne sont pas vaccinées ou guéries:
  - 1 à 2 jours plus tard, elles doivent se soumettre à un nouveau test.

5ÈME

- 08/12/2021 — **DURCISSEMENT DES MESURES SANITAIRES**
  - L'obligation de porter le masque et du certificat Covid est étendue.
  - Évènements culturels uniquement avec la 2G. Elle s'applique à toutes les activités en intérieur: restaurants, manifestations, établissements culturels, sportifs et de loisirs.
  - Pour certaines activités si le port du masque n'est pas possible, un test négatif est obligatoire.
- 13/01/2022 — **DURÉE DE LA QUARANTAINE RÉDUITE À 5 JOURS** Pour les personnes ne présentant plus de symptôme.
- 24/01/2022 — **TÉLÉTRAVAIL OBLIGATOIRE**
  - Certains tests sont repris à la charge de la Confédération.
- 02/02/2022 — **FIN DE LA QUARANTAINE CONTACT**
  - La recommandation de télétravail est abrogée.

6ÈME

- 10/02/2022 — **CERTIFICAT COVID NON OBLIGATOIRE**
  - Le certificat COVID n'est plus obligatoire dans aucun établissement en Suisse
  - Le port du masque n'est plus obligatoire dans les magasins, restaurants, fitness et de santé, mais seulement jusqu'au 31 mars.
- 31/03/2022 — **FIN DE L'ISOLEMENT**
  - Fin de l'obligation du port du masque dans les transports publiques
  - Fin de la prise en charge des coûts des tests par la Confédération.
  - Fin de l'application Swiss Covid.
  - 22A (BETA)
  - 22B (OMICRON BA.1)
  - 22C (ALPHA)
  - 22D (DELTA)
  - 22E (BETA)
  - 22F (GAMMA)

7ÈME

- 13/03/2020 — **ENSEIGNEMENT À DISTANCE** Réduction drastique des contacts :
  - Enseignements à distance.
  - Télétravail obligatoire si présence non-indispensable.
  - Bâtiments UNIGE restent accessibles dans le respect de la distance sociale.
  - Déplacements professionnels et académiques interdits.
  - Distance sociale de 2m exigée.
- 15/03/2020 — **FREINER LA PROGRESSION DE L'ÉPIDÉMIE**
  - Fermeture de l'UNIGE :
  - Bibliothèques, cafétérias, guichets accueil étudiant-es fermés.
  - Accessibilité restreinte aux collaborateur/trices dont les tâches sont prioritaires et imposent la présence physique.
  - Évènements en présentiel annulés.
- 16/03/2020 — **FERMETURE DE L'UNIGE PCA RECTORAT** Définition des personnes concernées, plan de communication interne, gestion du courrier, scéances, équipes de travail, RH, supports, mesures pour les collaborateur/trices.
- 25/03/2020 — **MODALITÉS EXAMENS SESSION PRINTEMPS**
  - Maintien des sessions d'examens pour mai-juin et août-septembre, annulation des examens échoués, comptes accordés.
  - Achat de licence Cam pour Zoom.
- 31/03/2020 — **PLAN DE SOUTIEN AUX ÉTUDIANTES**
  - Aide financière d'urgence proposée aux étudiant-es par le Pôle santé Social de l'UNIGE activé.
- 20/04/2020 — **REPRISE PROGRESSIVE DES ACTIVITÉS**
  - Reprise progressive des activités de l'UNIGE dans le strict respect des règles sanitaires et distanciation sociale (2m).
  - Mise à disposition de matériel de protection.
  - Télétravail recommandé.
  - Il est recommandé d'éviter les réunions à plus de 5 personnes.
  - Réouverture partielle des bâtiments. La bibliothèque reste toutefois fermée jusqu'à nouvel ordre.
  - Le port du masque n'est pas obligatoire, recommandé toutefois pour qui le souhaite ou est malade.
  - Évènements de plus de 5 personnes restent interdits.
  - Les activités culturelles et sportives restent interdits.
  - Jusqu'au le 16 mars tous les bâtiments sont fermés. Ils peuvent progressivement reprendre des activités dès le 11 mai (personnes autorisées) dans le strict respect des mesures d'hygiène et de distanciation.
- 26/06/2020 — **NOUVELLES DISPOSITIONS DE L'UNIGE**
  - Bâtiments de l'UNIGE à nouveau ouverts au public.
  - Réouverture des bibliothèques mais 1.5 m de distance entre les personnes.
  - Port du masque est obligatoire quand la distance de 1.5 m ne peut être respectée.
  - Le télétravail n'est plus obligatoire, mais conseillé si possible.
  - Évènements publics à nouveau autorisés avec des capacités réduites.
  - **PLAN DE PROTECTION DE L'UNIGE**
  - Au retour de septembre enseignement en présentiel.
  - Pas ouverture d'examens de août-septembre en formule mixte.
  - 20B (B.1.1)
  - 20C (B.1.177)
  - 20E (EU1)
- 06/10/2020 — **MESURES DE PROTECTION**
  - Agrandissement de groupes repas avec des tables supplémentaires, libre accès donc aux cafétérias, mais données contact pour le médecin cantonal ok.
  - Bibliothèques : dès le 12 octobre rétablissement de la capacité d'accueil avec le respect de la distance sociale.
  - Distribution de masques aux étudiant-es (une réponds à 2 questions par jour et chaque collaborateur/trice).
  - **RENFORCEMENT DU PLAN DE PROTECTION**
  - Les limites du télétravail sont suspendues (à plus de 40%).
  - Évènements reportés.
  - Rassemblements interdits au-delà de 5 personnes.
  - Cafétérias ouvertes au Plan de protection.
  - 20D (B.1.1.7)
  - 20E (EU1)
- 18/10/2020 — **PASSAGE À L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE**
  - 20H (PCR PCR)
  - 20G (B.1.1.7)
- 02/11/2020 — **NOUVELLES MESURES CONTRE LA PANDÉMIE**
  - Enseignements à distance jusqu'à la fin du semestre à partir du 2 novembre.
  - Priorité au télétravail.
  - Abandon du présentiel pour les évènements publics.
  - Les examens janvier et février seront maintenus en mode à distance.
  - Les bibliothèques restent ouvertes mais uniquement à la communauté universitaire (masque et distance et désinfection des postes de travail).
  - Cafétérias : maximum 5 personnes par table (uniquement à la communauté UNIGE).
  - Interdiction des sports universitaires.
  - La boutique de l'UNIGE ferme, le numéro Psyline est mis à disposition du collaborateur/trice et ainsi que le numéro du pôle santé pour les étudiant-es.
- 11/11/2020 — Motion de l'Assemblée de l'Université : suspension du processus « les leçons de la crise ».
- 21/12/2020 — **CONTROLE DE LA SESSION D'EXAMENS JANVIER - FEVRIER**
  - Télétravail obligatoire
  - Mesures spécifiques pour les personnes vulnérables.
  - L'ascenseur peut être emprunté à 1 personne à la fois
  - Masques vendus à prix coûtant aux étudiant-es.
  - Mise à disposition de 5'540 dans tous les bâtiments de l'UNIGE
  - Places de travail spéciales pour étudiant-es en difficultés.
  - **RENFORCEMENT DES MESURES DE PROTECTION**
  - Télétravail obligatoire.
  - Mesures spécifiques pour les personnes vulnérables.
  - Obligation du port du masque en tout temps dans tous les bâtiments et abords.
  - Bibliothèques ouvertes uniquement pour la communauté UNIGE.
  - L'ascenseur peut être emprunté à 1 personne à la fois.
  - Cours en ligne jusqu'au 12 avril
  - Places de travail spéciales pour étudiant-es en difficultés.
  - Vente de masques à prix coûtant en ligne.
  - 21C (PCR PCR)
  - 21F (PCR PCR)
- 15/01/2021 — **FIN SEMESTRE ET EXAMENS EN LIGNE**
  - Enseignement en ligne.
  - Les sessions d'examens de mai-juin se déroulent principalement en ligne (mise à disposition de places de travail et inscription auprès du Centre interfacultaire) avec un plan de protection spécifique.
  - Le télétravail reste obligatoire.
- 22/03/2021 — **MAINTIEN ENSEIGNEMENT À DISTANCE & ASSOUPLISSEMENTS DES MERSURES**
  - Certains cours peuvent se reproduire en présentiel.
  - Les bibliothèque sont ouvertes mais à 20% de leur capacité maximum d'accueil et les places restent réservées aux membres de la communauté UNIGE (page de fréquentation sur l'application UNIGE).
  - Strict respect des mesures pour tout espace dans les parties communes.
  - Les évènements publics peuvent reprendre, mais avec maximum 50 personne et/ou 1/3 de la capacité de la salle.
- 16/04/2021 — **VACCINATION CONTRE LE COVID19**
  - Conférence interactive sur la vaccination.
  - Possibilité d'aller se faire vacciner pendant les horaires de cours ou de travail.
  - Informations sur Infovac (centre de vaccination de l'UNIGE).
- 11/05/2021 — **DÉPISTAGE ET FIN DU TÉLÉTRAVAIL OBLIGATOIRE** Mesures de protection *LIBRARY* *Protective measures*
  - Phase pilote de dépistage sur 3 sites : UniMail, CMU et Sciences.
  - Tests gratuits pour tous les étudiant-es, professeur-es et collaborateur/trices de la communauté UNIGE (tests salivaires PCR pooles).
  - La mission « Covid Angel » est mise sur pied.
  - Le télétravail n'est plus obligatoire, mais recommandé.
  - Évènements publics limités à 100 personnes maximum en intérieur au 2/3 de la capacité, et 300 en extérieur.
  - Assouplissements pour les activités sportives et culturelles.
- 28/05/2021 — **NOUVEAUX ASSOUPLISSEMENTS**
  - Le masque reste obligatoire partout, mais les collaborateur/trices peuvent le retirer assis et à une distance de 1.5m.
  - Tous les cours, y.c. de formation continue et cours d'été reviennent en présentiel (masque obligatoire sauf pour l'enseignant-e).
  - Phase pilote des tests de dépistage est prolongée.
  - Télétravail toujours recommandé.
  - Bibliothèques sont accessibles à tous si assis à distance de 1.5m, il est possible d'enlever le masque.
  - Cafétérias à nouveau accessibles à tous (tracage, port du masque obligatoire quand on se déplace).
  - Évènements publics jusqu'à 1000 personnes, avec des salles au maximum de leurs capacités (liste de présence et assis).
- 25/06/2021 — **RENTRÉE ACADÉMIQUE**
  - Enseignement en présentiel, avec certificat covid.
  - Certificat covid obligatoire pour le personnel.
  - Le port du masque est obligatoire en tout temps et dans toutes les enceintes universitaires.
  - 2/3 capacités des salles et port du masque obligatoire Mesures de la qualité du renouvellement de l'air grâce à des détecteurs de CO_2 mobiles.
  - Télétravail toujours recommandé.
  - Évènements publics de plus de 1'000 personnes sont momentanément suspendus.
- 27/08/2021 — **INSTAURATION DU CERTIFICAT COVID POUR L'ENSEIGNEMENT**
  - Le certificat covid est obligatoire dès le 13 septembre pour préserver l'enseignement en présentiel, accéder à tout lieu (bibliothèque, sport, culture, cafétérias, et toute manifestation publique de l'UNIGE).
  - Campagne de vaccination mobile du 20 au 24 septembre avec capacité d'accueil augmentée.
- 10/09/2021 — **CRÉATION D'UNE TEAM «COVID ANGEL»**
  - Certificats aléatoirement contrôlés par les Covid Angels.
  - **CERTIFICAT COVID POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT**
  - Dépistage gratuit.
  - Certificat covid obligatoire pour toute activité.
  - Toute personne participante à l'activité d'enseignement (membre du personnel ou mandaté) doit impérativement être munie d'un certificat (valable uniquement pour les personnes travaillant dans l'enseignement).
- 20/09/2021 — **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE**
  - Le port du masque obligatoire dans tous les lieux à partir du 29 novembre, même dans les bureaux, à moins que la personne ne soit seule.
  - Pour les cafétérias, le certificat ou attestation valable est obligatoire, et le masque ne peut être retiré qu'une fois assis.
  - Les apéritifs et évènements internes sont interdits.
- 23/08/2021 — **TÉLÉTRAVAIL & SESSION D'EXAMENS**
  - Les sessions d'examens en janvier sont en présentiel sans certificat covid à présenter.
  - 2/3 de la capacité des salles
  - Le port du masque reste obligatoire.
  - Le télétravail reste recommandé.
- 26/11/2021 — **TÉLÉTRAVAIL & MESURES SANITAIRES**
  - Télétravail obligatoire à partir du 20 décembre.
  - Mesures spécifiques pour protéger les personnes vulnérables.
  - Réunion de travail en distanciel.
  - Obligation de présenter un certificat ou une attestation négative valable pour les examens de janvier et port du masque (étudiant-es et enseignant-es).
  - Les bibliothèques sont accessibles uniquement à la communauté de l'UNIGE sous présentation d'un certificat ou attestation, port du masque en tout temps.
  - Cafétérias accessibles sous présentation d'un certificat ou attestation.
  - Port du masque obligatoire, sauf assis à 1.5m de distance.
  - Tous les évènements sont soumis à la règle de 2G, comme les activités sportives et culturelles.
- 17/12/2021 — **SEMESTRE DE PRINTEMPS 2022 EN PRÉSENTIEL**
  - Le certificat ou l'attestation restent obligatoires pour accéder aux salles de cours, bibliothèques et cafétérias.
  - Le port du masque reste en vigueur dans tous les bâtiments.
  - Une ventilation régulière des locaux doit être maintenue.
  - Le télétravail est recommandé, mais plus obligatoire.
  - Le contenu des cours 2022 sera mis à disposition en partage, streaming ou enregistrement.
  - Les évènements en intérieur sont soumis à la règle 2G.
  - Les évènements extérieurs de plus de 300 personnes sont soumis à la règle 3G.
- 03/02/2022 — **MESURES SANITAIRES LEVÉES**
  - Levée des mesures sanitaires.
  - Plus d'obligation de certificat ni de masque.
  - Les 3 centres de dépistages restent ouverts jusqu'au 31 mars.
  - Les bibliothèques réouvrent pour toute et tous.
  - La directive du télétravail est maintenue jusqu'le 7 mars : recommandé mais l'obligation abrogée.
  - Les mesures spécifiques pour les personnes vulnérables restent valables (télétravail, port du masque, mise à disposition de SHA).
  - Les restrictions pour les évènements et les apéritifs sont levées.
  - Les recommandations pour l'aération régulière des locaux subsistent.
- 17/02/2022 — **FIN DES CENTRES DE TEST** (Unimail, Sciences et au CMU)
  - Les Covid Angels restent présents uniquement pour la gestion des 3 centres de test.
  - Désaffichage massif sur tous les sites UNIGE et nouvel affichage des mesures qui restent en vigueur.
  - Les masques ainsi que la SHA restent à disposition gratuitement.
- 31/03/2022 — **FIN DES CENTRES DE TEST** (Unimail, Sciences et au CMU)
  - Fin des engagements des Covid Angels.
  - Fin du centre de vaccination au CMU.

2020 — 2021 — 2022

Mises en place des mesures décidées par le rectorat et annoncées dans l'Uniliste

DIVISIONS & FACULTÉS

Travail

- Télétravail obligatoire
- Reprise progressive du travail en présentiel
- Fin du télétravail obligatoire
- Télétravail recommandé
- Report des évènements internes festifs
- Télétravail prioritaire
- Télétravail obligatoire
- Télétravail recommandé
- Évènements internes festifs autorisés
- Retrait du masque (assis et 1.5m de distance)
- Évènements internes festifs interdits
- Télétravail obligatoire
- Télétravail recommandé
- Recommandation de télétravail abrogée

Enseignement/Événements publics

- Enseignement à distance
- Examen à distance
- Reprise des évènements
- Examens : modèle mixte
- Rentrée en présentiel (port du masque obligatoire)
- Évènements en distanciel
- Enseignement à distance
- Examens à distance
- Rentrée à distance
- Enseignement en présentiel sous conditions
- Évènement en présentiel avec limitation de capacité
- Examens à distance
- Formation continue et cours d'été en présentiel
- Augmentation de la capacité pour les évènements
- Enseignement hybride
- Augmentation de la capacité pour les évènements
- Enseignement présentiel avec certificat covid sans masque (sauf formation continue)
- Certificat 2G pour les évènements publics
- Examens en présentiel (certificat covid et masque)
- Rentrée en présentiel

Loisirs/Culture

- Fermeture de l'ensemble des activités universitaires
- Fermeture de la bibliothèque universitaire
- Fermeture de la salle d'exposition UNIGE
- Réouverture de la bibliothèque universitaire (capacité maximale d'accueil)
- Bibliothèque accessible uniquement à la communauté universitaire
- Bibliothèque universitaire capacité limitée à 40%
- Certificat COVID (restaurants, lieux culturels,manifestations en interne)
- Mesure Co2
- Réouverture de la bibliothèque universitaire
- Fin du certificat COVID

Communauté

- Fermeture de l'UNIGE
- Création de la Psyline
- Réouverture de l'UNIGE
- Port du masque obligtoire dans les espaces clos
- Renforcement de la Psyline
- Groupe de travail en collaboration avec l'Office cantonal des bâtiments (OCBA)
- Phase pilote des centres de dépistage UNIGE
- Campagne de vaccination de l'UNIGE
- Masque obligatoire en tout temps
- Levée des mesures sanitaires
- Fin des centres de dépistage UNIGE

GLOSSAIRE

2G	Vacinné.e ou guéri.e
3G	Vacinné.e, guéri.e ou testé.e négtif.ve
PCA	Plans de continuité d'activité
SHA	Solution Hydroalcoolique
COVID	Coronavirus Disease
Co2	Dioxyde de carbne
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
DFI	Département fédéral de l'intérieur
OFSP	Office fédéral de la Santé
Distanciel	L'aprenant et le formateur sont dans des lieux géographiques différents. Les formats peuvent être en temp réel ou en différé.
Présenciel	L'aprenant et le formateur sont dans le même lieux géographiques et en temp réel.

Communications pour la mise en place des mesures décidées par le rectorat et annoncées dans l'Uniliste

MESURES

Coronavirus
FERMETURE DES BÂTIMENTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Face à l'évolution de la situation sanitaire en Suisse et aux décisions des autorités fédérales et cantonales, tous les bâtiments de l'UNIGE sont fermés au public et aux étudiant-es jusqu'à nouvel avis.

L'accès 24h est à utiliser pour les collaborateurs/trices dont les tâches sont prioritaires ET imposent une présence physique.

unige.ch/coronavirus
HOTLINE: 058 489 00 00

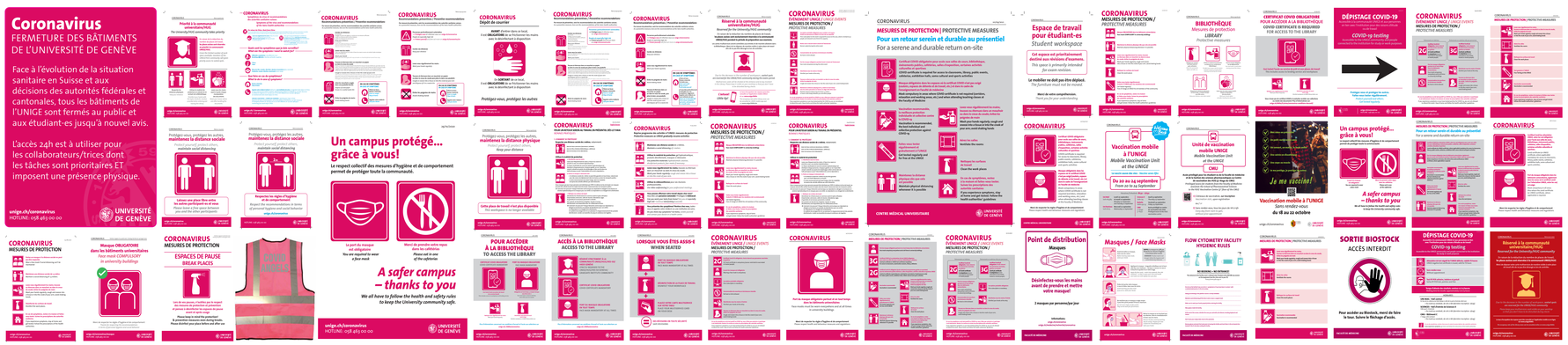

BILAN UNIGE

- 150 TYPES D'AFFICHES
- 400 AFFICHES RETIRÉES EN FIN DE CRISE
- 23 UNILISTES(EMAILS) DU RECTORAT
- 30'000 HEURES DE GARDIENNAGE
- 30 RÉUNIONS DE CRISE
- 51 COVID ANGELS
- 27'000 TESTS EFFECTUÉS
- 240 000 CERTIFICATS CONTROLÉS
- 3 CENTRES DE DÉPISTAGE
- 982 DOSES DE VACCIN
- 19 PLANS DE PROTECTION UNIGE + de 1'000 PLANS DE PROTECTION PARTICULIERS
- 50 SALLES & AUDITOIRES INSPECTÉS
- 1'090'000 MASQUES
- 55 DISTRIBUTEURS DE SHA* SOLUTION HYDRO ALCOOLIQUE
- 15'000 LITRES DE SHA PRODUITE
- 30 BIDONS EN LIBRE SERVICE
- 5'640 LITRES D'ALCOOCLEAN
- 0 CLUSTER

CHIFFRES COVID 19

- 1ER CAS — LE 16 NOVEMBRE 2019
- 6'540 000 DÉCÈS
- 12,7 MILLIARDS DE DOSES DE VACCIN ADMINISTRÉES
- 616'MILLIONS CAS
- 63,6% DE LA POPULATION MONDIALE VACCINÉE
- 5 VARIANTS PRINCIPAUX : ALPHA, BETA, DELTA, GAMMA, OMICRON
- 1ER CAS — LE 24 FÉVRIER 2020
- 13'650 DÉCÈS
- 4'103 951 CAS
- + de 70% DE LA POPULATION TOTALEMENT VACCINÉE

SOURCES
https://www.covid19.admin.ch/fr/overview
https://www.google.com/covid19/map?hl=fr&mid=%2Fm%2F02j71&ssw=1&lcode=CH%2Fr

UNIVERSITÉ DE GENÈVE